

VILLE DE REZÉ-LES-NANTES

Bulletin Municipal d'Informations

MAI 1960

Pourquoi ce Bulletin? ...

Les Membres du Conseil Municipal, élus il y a un an, ont estimé, selon leurs engagements, qu'il était nécessaire de tenir périodiquement au courant la population du travail accompli, des difficultés rencontrées, et ce, avec la plus grande sincérité.

Ce Bulletin dans notre esprit, n'est pas un tract de propagande. Il veut être avant tout, une exacte information de ce qui a été réalisé en un an et de ce qui sera réalisé sur le budget 1960.

Il veut aussi être un bulletin de liaison entre la population et les élus, ces derniers souhaitant d'ailleurs recevoir les suggestions ou critiques des Rezeens.

Il s'adresse à l'ensemble des habitants de notre Ville - quelles que soient leurs opinions ou convictions - pour que ceux-ci sachent objectivement l'emploi des sommes reçues au titre des impôts.

Il est enfin précisé que ce bulletin a pu être édité en partie grâce à la publicité.

Ce faisant nous estimons avoir œuvré dans l'intérêt général.

Le Conseil Municipal.

II. - LE BUDGET COMMUNAL

Il nous semble opportun de préciser que le budget se divise en deux parties :

A. - LE BUDGET ORDINAIRE

Destiné à recenser les obligations financières qui incombent à la Commune pour son fonctionnement normal et qui est équilibré en recettes par les impôts communaux et certaines subventions d'aide de l'Etat.

Ce budget s'élève, pour 1960, à :

2.670.000 NF (267.000.000 d'anciens francs).

Il est alimenté par :

1° - Le produit des centimes affecté aux quatre contributions directes, soit :

— contribution foncière des propriétés bâties	} 46 %
— contribution foncière des propriétés non bâties	
— contribution mobilière	
— patentes	

2° - Le produit de la taxe locale sur les ventes au détail et prestations de service 20 %

3° - Le produit de la taxe de voirie 12 %

4° - Le produit des diverses taxes autorisées par la loi 11 %

5° - Les subventions d'aide de l'Etat 11 %

Les recettes ci-dessus sont destinées au paiement des dépenses suivantes (dépenses indispensables pour assurer un minimum de vie communale) :

1° - Administration communale (personnel-matériel) 17 %

2° - Services Publics annexes (Police, Sécurité, Santé, Hygiène) 18 %

3° - Voirie communale (personnel, matériel, travaux) 15 %

4° - Enseignement et sports (fonctionnement) 23 %

5° - Aide Sociale (chômeurs, bureau d'Aide Sociale) 5 %

6° - Remboursement des emprunts, antérieurement réalisés et paiement des intérêts 22 %

Il est à signaler que certains Services posent un problème d'équilibre budgétaire, en particulier l'enlèvement des ordures ménagères dont les recettes ne couvrent que le quart des dépenses (5.500.000 francs anciens de recettes - 22 millions de dépenses).

B. - LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

Qui comprend les charges exceptionnelles dues aux besoins créés par les modifications de structure de la Commune, en pleine extension démographique.

Ce budget s'élève pour 1960 à :

11.136.000 NF (1.113.600.000 anciens francs).

Il doit faire face aux dépenses suivantes :

1° - Créations du Centre résidentiel, commercial et administratif du Château de Rezé 58 %

2° - Construction de nouveaux groupes scolaires 37 %

3° - Extension du réseau d'égoûts 5 %

Il prévoit, en contre-partie, les recettes suivantes :

1° - Emprunts près des Organismes financiers publics 32 %

2° - Subventions d'Etat pour constructions scolaires et programme d'assainissement 31 %

Pour les Ecoles primaires la subvention est de 85 %.

3° - Avances à court terme du Fonds National d'Aménagement du Territoire 13 %

4° - Recettes exceptionnelles diverses 24 %

III. - URBANISME

1. - PROGRAMME ROUTIER

En 1959 (1^{er} Avril - 31 Décembre) il a été dépensé 25.650.000 anciens francs pour des travaux de rechargement, curage de fossés, construction du chemin de « La Bauche Thiraud » et d'un parking au marché de Pont-Rousseau.

En 1960, sont prévus :

— le rechargement des chaussées suivantes :

— Chemin de la Basse-Lande
— Rue Emile-Zola
— Rue de la Paix
(au total 1 km 395)

— enduit des chaussées :

— Rue Docteur-Nogue
— Chemin de la Carrée
— Rue du Moulin-à-l'Huile
— Rue Lechat
— Rue des Champs-Renaudin
— Rue Roiné
(au total 3 km 750)

— Construction de voies nouvelles :

— Chemin Charron
— Rue Siméon-Foucault
— Chemin Guibreteau
— Rue de la Balinière.

Dépenses prévues : 5.800.000 anciens francs.

L'Administration municipale pense qu'il serait déraisonnable d'entreprendre la réfection de nombreuses rues défoncées (autour du château de Rezé) tant que les travaux de construction d'immeubles ne seront pas achevés.

2. - TROTTOIRS

En 1959, 8.500.000 francs ont été dépensés à ce chapitre, la moitié de cette somme ayant été absorbée par les trottoirs de la rue Jean-Jaurès.

En 1960, sont prévus :

— Rue Jean-Jaurès (jusqu'à place R.-Salengro (Saint-Paul) - (bitumage)

— Rue Georges-Grille

— Rue François-Marchais

— partie extrême de la Rue Leclerc

— Rue Victor-Hugo.

Si les crédits le permettent :

— une partie de la rue F.-Thomazeau

— et parking Place Roger-Salengro.

Dépense prévue : 6.500.000 anciens francs.

3. - TOUT A L'EGOUT

En 1959, 50.000.000 d'anciens francs de travaux ont été réalisés (40 % de subvention d'Etat - 60 % d'emprunts).

En 1960, sont prévus également 50.000.000 anciens francs de travaux pour les rues :

— Barbusse
— Camille-Jouis
— Louis-Macé
— Félicien-Thomazeau
— Pierre-Brossolette (fin)
— Siméon-Foucault
— Jean-Fraix
— Redor
— Lozon
— Jean-Baptiste-Vigier
— Avenue de la Sermonnière
— Mazureau
— du Château
— et si possible, rues Tableau et Guy-Le Lan.

Le choix des rues est guidé par le souci de desservir le maximum de foyers par mètre de canalisation. Il est précisé que le réseau construit est destiné à l'évacuation des eaux usées et non des eaux pluviales.

4. - CIMETIERES

En 1959 - Agrandissement du cimetière Saint-Paul (416 concessions nouvelles).

Dépense (terrain compris) : 2.350.000 anciens francs.

En 1960 - Poursuite de la constitution du dossier pour la création d'un nouveau cimetière à la Classerie, emplacement convenant par la nature sableuse du sol. Des pourparlers seront entrepris avec les propriétaires pour l'achat des terrains.

5. - ECLAIRAGE PUBLIC

En 1959 - Renforcement de quelques points lumineux — entretien normal — dépense de courant :

Coût : 4.600.000 anciens francs.

En 1960 - Entretien — création de 35 points lumineux supplémentaires.

Dépense prévue : 6.500.000 anciens francs.

Remplacement de l'éclairage actuel des rues Jean-Jaurès et A.-Briand.

Dépense particulièrement lourde qui obligera la Municipalité à procéder par tranches successives.

En 1960, l'éclairage sera nettement amélioré rue Jean Jaurès

6. - ZONES A URBANISER

Actuellement la Commune est divisée en deux zones (urbaine et rurale) délimitées par la ligne de partage des eaux.

Les Urbanistes souhaitent que soit seule reconnue comme zone urbaine celle dont les eaux peuvent être évacuées facilement par pente naturelle. En procédant ainsi, les Urbanistes veulent limiter les charges communales créées par la construction de public.

La zone rurale restante semble quelque peu défavorisée puisque aucune construction nouvelle ne peut être implantée sur un terrain de moins de 2.000 m², avec une façade de 33 mètres.

Le Conseil Municipal devra prochainement prendre une décision sur cette question capitale, lourde dans ses conséquences financières, une étude approfondie étant en cours, de nombreux permis de construire ayant été ajournés.

7. - AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS

En 1959 - Plantation de peupliers d'Italie - Boulevard de la Libération.

Coût : 200.000 anciens francs.

En 1960 - Création à la Malnoue d'une pépinière qui fournira la plus grande partie des arbres et arbustes nécessaires au Centre du Château de Rezé, aux jardins publics et aux voies que nous envisageons de planter dans quelques années.

— Aménagement sommaire de la Place Sarraill (Pont de Pont-Rousseau).

— Mise en état du Parc de la Houssais pour ouverture au public.

8. - TRANSPORTS PUBLICS

Des tractations sont en cours avec la C.N.T.C. pour :

— améliorer la desserte de certains quartiers (la Houssais en particulier),

— augmenter la fréquence des passages des cars.

L'Administration municipale ne peut préjuger du résultat des démarches, ces améliorations ne pouvant être obtenues que si la Compagnie en escompte une rentabilité satisfaisante.

IV - ENSEIGNEMENT

FOURNITURES SCOLAIRES

Celles-ci sont données gratuitement à tous les enfants fréquentant les Ecoles publiques, sur la base de :

- 1.700 fr. pour les élèves des classes primaires
- 1.000 fr. pour les élèves des écoles maternelles.

Ceci représente une charge budgétaire de: 80.000 NF.

ENTRETIEN DES ANCIENNES ECOLES

En 1959 - Il a été entrepris la réfection des classes de l'Ecole de Filles de Pont-Rousseau (sol, peinture, etc...).

En 1960 - Nous espérons pouvoir entreprendre la même opération à l'Ecole publique de Garçons de Pont-Rousseau.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

En 1959 - Agrandissement du groupe scolaire de Ragon, 4 classes.

Dépense: 10 millions de francs anciens.

— Implantation d'un baraquement provisoire pour le Cours Complémentaire de Pont-Rousseau. A ce sujet, la Municipalité attend du Ministère le déblocage du crédit pour l'agrandissement du Cours Complémentaire: projet qui a reçu l'avis favorable de la Commission départementale des constructions scolaires le 14 Novembre 1958.

En 1960 - Pour faire face à l'accroissement de la population scolaire du secteur de la Houssais, le groupe scolaire du Chêne-Creux est mis en construction.

Nous souhaitons obtenir du Ministère de l'Education Nationale les crédits permettant d'entreprendre la construction des groupes Nord (24 classes) et Sud (24 classes) du château de Rezé.

SPORTS

En 1959 - Deux postes de moniteurs d'Education physique ont été créés.

— Création de l'Office municipal des sports pour permettre une collaboration croissante entre les élus et les associations sportives.

— Etablissement du projet de stade définitif. Projet qui doit être soumis à l'approbation ministérielle pour être inscrit au plan d'équipement sportif afin d'être subventionné à 50 %. Ce terrain sera situé entre la Trocardière et la Croix-Médard.

Le Conseil Municipal a décidé l'acquisition immédiate de la partie "Football" du stade afin d'entreprendre au plus tôt la construction des deux terrains prévus.

— Un terrain de football provisoire au Bas-Landreau sera mis à la disposition des Sociétés en Septembre 1960.

COLONIE DE VACANCES MUNICIPALE

Elle fonctionnera, comme les années précédentes, avec un effectif de 80 enfants.

V. - CHARGES SOCIALES

1. - BUREAU D'AIDE SOCIALE

Il a distribué des secours aux habitants éprouvés par le malheur.

Il aide les chômeurs ne bénéficiant plus de l'ASEDIC.

Il distribue des bons de pain, viande, charbon, aide médicale aux indigents.

2. - FOYER DES VIEUX

Ouvert aux titulaires de la carte d'Economiquement Faibles.

Fonctionne deux fois par semaine, de Novembre à Avril, une fois de Mai à Octobre.

L'amélioration de la qualité des repas a vu l'augmentation de la fréquentation: 16 personnes en Avril 1959 - 40 en Mars 1960.

La population est invitée à faire des dons de légumes, denrées diverses. En fonction de ces dons, il sera peut-être possible d'augmenter la fréquence des repas servis à nos vieux.

Au 14 Juillet et au 1^{er} de l'An, 110 personnes ont participé aux repas organisés. Des colis ont été distribués aux vieillards qui n'ont pu se déplacer.

3. - CHOMAGE

Chômeurs inscrits: 260 fin Février 1960 contre 150 en Mars 1959.

Le budget de 900.000 anciens francs a dû être porté à 2.400.000 anciens francs, le Bureau d'Aide Sociale ne secourant que les chômeurs ne bénéficiant pas de l'ASEDIC... Il sera malheureusement possible que ce crédit soit insuffisant.

L'Administration municipale espère que l'ouverture de grands travaux au château de Rezé permettra l'emploi d'un certain nombre de chômeurs.

VI. - PERSONNEL COMMUNAL

Aucune Commune de l'importance de Rezé a un personnel de bureau aussi réduit. A titre d'exemple, la Ville d'Alençon qui a sensiblement la même population a, pour ses services administratifs, un effectif triple de celui de Rezé.

VII. - CE QUE DOIT ÊTRE LE CENTRE RÉSIDENTIEL COMMERCIAL ET ADMINISTRATIF DU CHATEAU DE REZÉ.

Dans ce terrain de 26 hectares, 6.000 personnes environ y vivront, et elles occuperont :

- un secteur H.L.M. industrialisé de 320 logements,
- un secteur libre de 650 logements (environ),
- un secteur commercial pour les besoins de ces habitants,
- un lotissement communal de 69 maisons individuelles.

Sont également prévus dans ces ensemble :

- un Centre Administratif groupant les services de différentes administrations à l'échelon local,
- 2 groupes scolaires primaires (un troisième sera nécessaire dans les abords immédiats),
- 2 groupes scolaires maternelles
- 20 logements pour les maitresses et maitres de ces différents groupes,
- un centre d'apprentissage mixte
- un collège technique (pouvant recevoir au total 1.450 élèves),
- un centre culturel.

QUELLE ETAIT LA SITUATION AUX DERNIERES ELECTIONS MUNICIPALES ?

L'ancienne Municipalité avait acquis le terrain de ce lotissement pour 110 millions d'anciens francs, et avait voté une subvention d'environ 100 millions aux Organismes d'H.L.M.

La première opération a été réalisée au moyen d'une avance du F.N.A.T., avance non encore remboursée à notre arrivée.

Fallait-il s'arrêter ?

Le secteur d'H.L.M. étant sur le point de se réaliser, ne pas poursuivre aurait attiré de graves ennuis à la Commune, et nous étions dans l'impossibilité de rembourser l'avance faite par l'Etat, arrivée à échéance depuis fin 1958, et spécialement accordée à la Ville pour faire le lotissement.

Continuer... Comment ?

En viabilisant le terrain et en le revendant aux différents Organismes cités plus haut.

Faisons le point en ce début d'année.

La viabilité du terrain, commencée en Novembre dernier, se poursuit - les 8 km de voies se construisent, ainsi que s'installent les égouts, l'eau, le gaz de Lacq et l'électricité.

LES H. L. M.

820 logements H.L.M. sont en construction. La cession des terrains est sur le point de se réaliser.

La Municipalité dégage sa responsabilité quant à l'aspect extérieur de ces constructions. Le Maire, Administrateur de droit de l'une des Sociétés, n'a pu qu'élever une protestation énergique.

LOTISSEMENT COMMUNAL

Les terrains sont mis à la disposition des acquéreurs, et les permis de construire sont déposés.

SECTEUR LIBRE ET COMMERCES

L'Administration communale n'a pu trouver d'organisme constructeur.

Pour réaliser cette importante partie du Centre « Château de REZE » le Conseil Municipal a envisagé la création d'une Société d'Economie Mixte chargée de construire, de vendre (ou de gérer) les 650 logements et les commerces et cela sans aucun but lucratif.

La réalisation du CENTRE ADMINISTRATIF se fera dans un deuxième stade.

Les CENTRES D'APPRENTISSAGE « GARÇONS ET FILLES » seront construits entièrement aux frais de l'Etat, la Commune donnant le terrain (2 hectares).

COLLEGE TECHNIQUE MIXTE

Construit par le Ministère de l'Education Nationale avec participation de la Ville de 30 % et mise à la disposition gratuite du terrain. La Ville demande le relèvement de la subvention de 70 à 85 % pour la construction et pour le terrain.

CENTRE CULTUEL

Cession de 3.000 m² de terrain à l'Evêché de Nantes au prix de 44 NF le mètre carré. En cours de réalisation.

GROUPES SCOLAIRES

La Municipalité a déposé des plans, et continue ses démarches.

Leur mise en chantier est fonction du déblocage des crédits de l'Education Nationale. Néanmoins, nous pouvons affirmer que ces groupes ne seront pas construits en temps utile pour pouvoir accueillir les enfants des H.L.M. C'est un cri d'alarme que nous lançons à l'Education Nationale et au Ministère des Finances.

Nous avons été amenés, cette année, à majorer de façon sensible les centimes additionnels et les taxes, pour faire face aux dépenses du Lotissement du Château. Mais cette opération sera rentable dans le temps pour la Commune par l'apport futur des patentes, des mobilières et des taxes de déversement à l'égout. Le passage le plus dur pour les finances de la Ville étant les années de réalisation.

Ce nouveau quartier, qui sera le futur centre, va embellir notre Ville. Il soudera Rezé à Pont-Rousseau, et facilitera l'implantation de nouvelles usines dans notre secteur. Un gros effort est à faire dans ce domaine. Nous nous y employons de tous nos faibles moyens; rien de tangible n'est encore réalisé. Nous estimons que notre devoir d'élus est d'aider à donner du travail

si nous ne faisons rien dans notre région, les industries risquent de disparaître ou de ne pas se développer, installant ainsi en permanence le chômage dont la population entière a à souffrir.

CONCLUSION

La Municipalité, consciente des difficultés particulières dues au fait que la Ville de REZÉ est "commune dortoir" aux ressources particulièrement limitées, souhaite que la zone dite "industrielle" voit s'implanter de nouvelles usines.

Tous les efforts sont faits en ce sens.

Par ailleurs, l'ensemble des élus désire qu'après la lecture de ce Bulletin, la population apporte ses suggestions et ses critiques.

Ce n'est que par une collaboration très constante et sincère entre la population d'une part, et les Conseillers, d'autre part, qu'un travail efficace, dans l'intérêt général, pourra être mené à bien.

HABITANTS de REZE ...

LA CAISSE D'ÉPARGNE de NANTES

8, RUE DE BRÉA

met à votre disposition :

SON BUREAU URBAIN: 19, rue Dos d'Ane

OUVERT TOUS LES JOURS
SAUF LE LUNDI MATIN
de 8 h.30 à 11 h.45 et de 14 à 16 h.

SON CAR SUCCURSALE: qui stationne les Lundi et Jeudi

à RAGON de 9 h. 30 à 10 heures

à SAINT PAUL de 10 h. 30 à 11 h. 30

à TRETEMOUT de 15 h. 30 à 16 h.

à REZÉ-MAIRIE de 16 h. 30 à 17 h.

Où vous pouvez faire toutes vos opérations. - Remboursement à vue,

La Caisse Centrale, 8, rue de Bréa
est ouverte tous les jours **sans interruption** de 8 h.30 à 17 h. (de 12 à 14 heures opérations en espèces seulement)

LE SAMEDI

ouverture de 8 h.30 à 11 h. pour toutes opérations.

Maximum par livret: 10.000 NF

INTÉRÊT: 3,25 % net d'impôt

Opérations possibles par l'intermédiaire du
C. C. P. 8617-37 NANTES

L'ÉPARGNE SCOLAIRE: *Une innovation de la Caisse d'Épargne.*

Directeurs et Directrices, Instituteurs et Institutrices des Ecoles primaires de REZÉ documentez-vous près du Service de l'Épargne Scolaire, 8, rue de Bréa, Tél. 1-42-54' sur la façon dont vous pouvez pratiquer l'Épargne Scolaire. Le procédé employé par la méthode des timbres épargne est attrayant - éducatif - particulièrement simple et ne nécessite de la part de l'instituteur qu'un travail supplémentaire pratiquement nul.

Ecoliers et Ecolières, faites de belles collections de timbres, tout en mettant de côté vos petites économies, qui formeront dans un an ou deux, un certain capital vous permettant ainsi d'acquiescer l'objet de vos désirs